

Table des matières

<i>Table des matières</i>	IX
<i>Table des abréviations</i>	XXV
<i>Bibliographie</i>	XXIX
Introduction	1
I. Historique et réflexion bioéthique	5
A. Evolution normative et scientifique	5
1. Les développements scientifiques.....	5
a) La découverte de l'ADN.....	5
b) Le décodage du génome.....	6
2. La situation normative nationale et internationale.....	8
a) L'évolution normative.....	8
b) Le droit comparé.....	10
bb) La méthode de droit comparé.....	11
bc) La situation française.....	12
bd) La situation canadienne.....	13
c) Conclusion.....	13
B. Génétique et réflexion bioéthique	14
1. La notion de bioéthique.....	14
a) Historique.....	14
b) Caractéristiques.....	15
2. Principes de bioéthique et génétique.....	16
a) Génétique et relation thérapeutique classique.....	16
b) Quelques questions éthiques soulevées par la génétique.....	17
3. Conclusion.....	18
II. L'encadrement normatif de la génétique	18
A. Les normes déontologiques	18
1. Notion.....	18
2. Les normes déontologiques internationales.....	20
3. Les normes déontologiques nationales.....	21
a) Le code de déontologie français.....	21
b) Le code de déontologie québécois.....	21
c) Le code de déontologie suisse de la FMH et les directives de l'ASSM.....	22
B. Les normes produites par les comités d'éthique	23
1. Notion.....	23
2. Les comités d'éthique supranationaux.....	24
3. Les comités d'éthique nationaux.....	25
a) France.....	25
b) Canada.....	26
c) Suisse.....	26
d) Les comités d'éthique locaux.....	27
C. L'internormativité	28
D. Le droit et les normes non juridiques	29

1. Normes juridiques et normes déontologiques internationales	29
2. Normes juridiques et normes déontologiques nationales	30
a) Les modes de cohabitation	30
b) Les systèmes français et québécois	30
c) Le système suisse	31
3. Normes juridiques et avis des comités d'éthique publics	33
E. Conclusion	34
III. Définitions et spécificité des données génétiques.....	35
A. Définition légale des données génétiques	35
1. La notion de données génétiques	35
2. La définition spécifique	36
3. Définition liée au mode de collecte.....	38
a) En droit français	38
b) Au niveau international	39
c) En droit suisse	40
4. La notion de profil d'ADN à des fins d'identification	41
a) En droit canadien	41
b) En droit français	41
c) En droit suisse	42
d) Profil d'ADN et données génétiques	42
5. Les enjeux juridiques d'une définition large ou stricte des données génétiques.....	43
6. La définition retenue	44
B. Délimitations.....	45
1. Les données génétiques et les données personnelles	45
2. Les données génétiques et les données sensibles	47
3. Les données génétiques et les données médicales	47
C. L'existence d'un « exceptionnalisme génétique »	48
D. Les particularités liées aux données génétiques.....	48
1. Le pouvoir identifiant	48
a) L'unicité de l'ADN	48
b) L'empreinte génétique comme mode d'identification	49
2. La pérennité	49
a) La stabilité de l'ADN	49
b) Le stockage de l'ADN	50
3. Le caractère prédictif	50
a) L'établissement de prédispositions	50
b) Les conséquence de l'aspect prédictif	50
4. L'aspect transgénérationnel	50
5. Conclusion	51
E. Le champ d'étude	51
1. Définition et aspects juridiques étudiés	51
2. La protection de la sphère privée	52
a) Le secret médical	52
aa) L'évolution du secret médical	52
ab) Les fondements du secret médical	53
ac) Les conceptions du secret médical	54
b) La protection des données et l'autodétermination informationnelle	54
ba) Historique	54

bb) Le droit à l'autodétermination informationnelle	55
bc) Le droit à la protection des données.....	56
c) Délimitations.....	56
ca) La protection de la sphère privée.....	57
cb) La protection de la vie privée.....	57
d) Synthèse.....	58
3. La délimitation de la problématique.....	59

Deuxième partie : le pouvoir identifiant et la pérennité des profils d'ADN⁶¹

IV. L'utilisation des profils d'ADN dans le cadre de la procédure pénale ..61

A. Historique	61
1. L'évolution scientifique.....	61
2. L'évolution en Suisse	62
B. La méthode d'analyse	63
1. L'établissement du profil d'ADN	63
2. L'utilisation de l'ADN comme moyen de preuve	64
C. Les étapes de l'utilisation de l'ADN dans le cadre de la procédure pénale.....	65
1. Le prélèvement.....	65
a) Les types de prélèvements	65
b) L'atteinte à l'intégrité corporelle.....	65
2. L'analyse du prélèvement.....	66
3. Le stockage.....	67
a) Les méthodes de conservation	67
b) Le stockage lors de la procédure pénale	67
D. Conclusion	68
E. Les développements normatifs	69
1. Au niveau international	69
a) Les textes de l'Union européenne	69
b) Les textes de l'UNESCO	70
c) Les textes du Conseil de l'Europe.....	71
2. Suisse.....	72
a) L'aOADNS	72
aa) Les fondements.....	72
ab) Le contenu.....	73
b) La loi fédérale sur les profils d'ADN.....	73
ba) Les fondements.....	73
bb) Le contenu	74
3. La situation dans les pays européens	74
4. Conclusion.....	75

V. La législation sur les profils d'ADN et le droit à l'autodétermination informationnelle.....75

A. Droit international.....	75
B. Droit suisse.....	77
1. Le contenu du droit à l'autodétermination informationnelle	77
2. Les problèmes rédactionnels de l'article 13 alinéa 2 Cst.	77
C. L'atteinte causée par l'utilisation des profils d'ADN	78
1. L'existence d'une atteinte	79
a) Lors de l'établissement du profil	79

b)	Lors du stockage	80
2.	La gravité de l'atteinte	80
a)	La partie de l'ADN analysée	80
b)	Le sort de l'échantillon	81
c)	La gestion de la banque de données	82
d)	Conclusion	83
VI.	La constitutionnalité de la réglementation sur les profils d'ADN de 2000 à fin 2004	83
A.	La base légale	84
1.	La notion de base légale au sens de l'article 36 Cst.	84
2.	La législation en matière de profils d'ADN	85
a)	La loi sur la procédure pénale fédérale	85
b)	Les codes de procédure pénale cantonaux	86
c)	L'aOADNS	88
3.	Le caractère suffisant de la base légale	89
a)	En matière d'établissement de profils d'ADN	89
aa)	La qualité de la base légale	89
ab)	Au niveau fédéral	89
ac)	Au niveau cantonal	90
ad)	La densité normative	90
b)	En matière de stockage	91
ba)	La qualité de la base légale	91
bb)	La délégation législative	92
4.	Appréciation critique	96
B.	L'intérêt public	96
C.	La proportionnalité	98
1.	Les conditions du principe	98
a)	L'aptitude	98
b)	La nécessité	98
c)	La proportionnalité au sens étroit	99
2.	La partie de l'ADN testée	99
a)	La problématique	99
b)	L'aptitude	99
c)	La nécessité	100
3.	L'effacement du profil	100
a)	La problématique	100
b)	L'aptitude	101
c)	La nécessité	101
4.	Le cercle des personnes visées	102
a)	La problématique	102
b)	La nécessité	102
c)	La proportionnalité au sens étroit	103
5.	Le catalogue des infractions concernées	104
a)	La problématique	104
b)	La nécessité	104
c)	La proportionnalité au sens strict	104
6.	Le sort de l'échantillon	105
a)	La problématique	105

b) La nécessité.....	106
c) La proportionnalité au sens strict.....	106
7. La réutilisation des données.....	107
a) La problématique.....	107
b) La nécessité.....	107
D. Le noyau intangible des libertés.....	107
E. Le contrôle de constitutionnalité de la réglementation de 2000 à 2004.....	109
1. Les types de contrôle.....	109
2. Les lois de procédure pénale cantonales.....	109
a) L'acte attaqué.....	109
b) Le recours de droit public.....	110
c) Les conséquences de l'admissibilité du recours de droit public.....	111
3. L'aOADNS.....	112
F. Synthèse.....	113
VII. la constitutionnalité de la législation actuelle.....	114
A. L'existence d'une base légale.....	114
1. La loi fédérale sur les profils d'ADN.....	114
2. Le caractère suffisant de la base légale.....	115
a) La qualité de la base légale.....	115
b) La densité normative.....	115
B. L'existence d'un intérêt public.....	116
C. La proportionnalité.....	116
1. Les enquêtes de grande envergure.....	116
a) L'aptitude.....	116
b) La nécessité.....	118
c) La proportionnalité au sens étroit.....	118
2. Le sort des profils.....	119
a) L'aptitude.....	119
b) La nécessité.....	119
3. Le sort des échantillons.....	119
a) La problématique.....	119
b) La nécessité.....	120
c) La proportionnalité au sens étroit.....	120
4. Le catalogue d'infractions.....	121
a) La problématique.....	121
b) La proportionnalité au sens étroit.....	121
D. Le noyau intangible des libertés.....	122
E. Le contrôle de constitutionnalité de la loi fédérale sur les profils d'ADN.....	122
1. L'absence de contrôle de constitutionnalité des lois fédérales.....	122
2. Le contrôle de conventionnalité.....	123
F. Conclusion.....	124
VIII. L'admissibilité de la preuve ADN dans le procès pénal.....	125
A. La liberté de la preuve.....	125
1. Le principe.....	125
2. Les limitations.....	125
a) La force probante de la preuve ADN.....	125
b) Le respect des principes fondamentaux du droit.....	127
ba) La légalité de la preuve.....	127
bb) La proportionnalité de la preuve.....	128

B.	Le recours contre l'admission de la preuve ADN lors de la procédure pénale ...	129
1.	L'admissibilité du recours	129
2.	Les griefs.....	131
a)	L'illicéité de la preuve	131
b)	L'utilisation de la preuve dans la procédure	131
C.	Le sort des profils déjà stockés	133
1.	La problématique.....	133
2.	Les fondements de la conservation	133
D.	L'adéquation de la réglementation aux spécificités des profils d'ADN	134
1.	Les défauts de la réglementation	134
2.	Les conséquences de l'inconstitutionnalité de la réglementation	135
a)	Les conséquences pratiques.....	135
b)	Les remèdes à l'inconstitutionnalité	136
Troisième partie : l'aspect transgénérationnel et prédictif des données génétiques au regard du droit à la protection des données		137
IX.	Les mutations génétiques et leur diagnostic.....	138
A.	Les mutations génétiques	138
1.	Les mutations chromosomiques	138
2.	Les maladies génétiques	138
a)	Les maladies monogéniques.....	138
b)	Les maladies polygéniques	139
c)	Les maladies multifactorielles.....	139
3.	L'analyse des mutations génétiques.....	140
B.	Le diagnostic génétique	141
1.	Le moment du diagnostic.....	141
2.	Le cadre légal du diagnostic génétique	141
a)	Le diagnostic préimplantatoire.....	141
b)	Le diagnostic de confirmation	142
c)	Le diagnostic présymptomatique	144
d)	Le diagnostic prédictif.....	145
e)	Le diagnostic prénatal	146
3.	Le déroulement du diagnostic génétique	148
a)	Les étapes du test	148
b)	La fiabilité de l'analyse	149
c)	Les exigences posées par la LAGH	151
d)	La réglementation française	151
4.	Conclusion	152
X.	Le contrat d'analyse génétique	153
A.	Les parties au contrat	153
B.	La conclusion du contrat	154
1.	Le contrat conclu avec le généraliste	155
a)	L'exécution personnelle	155
b)	L'exécution par un tiers.....	155
2.	Le contrat conclu avec le généticien	156
a)	Les étapes de l'analyse	156
b)	Les critères de distinction entre mandat et entreprise	156
3.	Le contrat conclu avec le laboratoire	158

C. Les obligations des parties	160
1. Les obligations du généticien	160
a) L'obligation de diligence	160
b) Le devoir de fidélité	160
2. Les obligations du généraliste	162
3. Les obligations du patient	162
D. La fin du contrat	163
E. Conclusion	164
XI. Les normes de protection des données	164
A. Les instruments internationaux	165
1. Les textes de l'UNESCO	165
2. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	165
3. La convention du Conseil de l'Europe STE n°108	167
B. Le droit fédéral	168
1. Les articles 28 ss CC	168
a) Champ d'application	168
b) La protection des données génétiques	168
2. Les articles 320 ss CP	169
a) Le principe	169
b) Les catégories professionnelles	170
3. La LPD	171
a) Champ d'application	171
b) La protection en matière de droit privé	172
c) Les dispositions pénales	173
4. La législation en vigueur	173
C. Le droit cantonal	174
1. La protection des données	174
a) La répartition des compétences	174
b) Les constitutions cantonales	175
c) Les lois cantonales	176
2. Le devoir de garder le secret	176
a) Le rapport avec le droit pénal fédéral	176
b) Le champ d'application personnel	176
D. Les motifs justifiant la communication à des tiers	178
1. En droit international	178
2. En droit suisse	179
a) Remarques préliminaires	179
b) Le consentement	179
ba) En matière civile	180
bb) En matière pénale	181
bc) Conclusion	183
c) La pesée des intérêts	183
ca) L'intérêt prépondérant d'un tiers	183
cb) L'autorisation de l'autorité	184
d) La loi	185
da) L'obligation ou la possibilité de divulguer	185
db) L'état de nécessité	186
E. Conclusion	186

XII. La communication des données.....	187
A. L'individu capable de discernement.....	187
1. La problématique.....	187
2. Le mineur ou l'interdit capable de discernement.....	188
a) L'évaluation de la capacité de discernement.....	188
b) Le statut des mineurs et interdits capables de discernement.....	188
c) Le mineur et l'interdit dans le cadre de l'analyse génétique.....	189
3. Les sources du devoir d'information.....	189
a) La notion d'information et ses limites.....	189
aa) Le contenu de l'information.....	189
ab) Le privilège thérapeutique.....	190
b) Le droit cantonal.....	192
c) Le droit contractuel.....	193
ca) Le mandat.....	193
cb) Le contrat d'entreprise.....	194
d) Les normes déontologiques.....	195
e) La convention de biomédecine.....	195
f) La LAGH.....	196
4. Le droit d'accès aux résultats.....	196
a) La LPD.....	196
aa) Le principe.....	196
ab) Les restrictions.....	196
b) Le droit cantonal.....	198
5. Conclusion.....	199
B. Les proches de l'individu capable de discernement.....	199
1. Définition juridique et statut contractuel.....	199
a) La définition de la notion de proche.....	199
b) Les principaux types de proches.....	200
ba) Les tiers apparentés.....	200
bb) Le partenaire.....	200
c) Le statut contractuel des proches.....	201
d) Conclusion.....	201
2. Le droit des proches sur les données génétiques.....	202
a) La problématique.....	202
b) Le maître du secret et le titulaire du droit d'accès.....	202
ba) Le titulaire du droit d'accès.....	202
bb) Le maître du secret.....	203
i. La délimitation de la notion.....	203
ii. L'appréciation critique.....	204
c) Les motifs justifiant la divulgation aux tiers apparentés.....	206
ca) Le consentement.....	206
i. Le principe.....	206
ii. La pertinence du consentement en matière d'analyse génétique.....	207
iii. Le refus de parler.....	208
cb) L'intérêt prépondérant.....	208
i. Le principe.....	208
ii. Le refus de parler.....	210
cc) La loi.....	210
i. L'article 34 CP.....	210
ii. L'article 32 CP.....	212
d) La plainte.....	213

e)	La solution française.....	213
ca)	L'information aux tiers apparentés.....	213
cb)	Appréciation critique.....	214
f)	Conclusion.....	214
3.	Le partenaire et le diagnostic prénatal.....	215
a)	La problématique.....	215
b)	Le diagnostic prénatal.....	215
c)	Les motifs justifiant la divulgation au partenaire.....	216
ca)	Le consentement.....	216
cb)	L'existence d'un intérêt prépondérant.....	217
i.	Le principe.....	217
ii.	Les aspects de planning familial.....	218
iii.	Les mesures curatives.....	218
iii.	Le choix concernant la grossesse.....	219
iv.	Conclusion.....	220
cc)	La loi.....	220
d)	Le privilège thérapeutique.....	221
e)	Conclusion.....	222
C.	L'individu incapable de discernement.....	222
1.	La situation juridique de l'incapable de discernement.....	223
a)	Le statut de l'incapable de discernement.....	223
b)	La situation contractuelle.....	223
c)	L'incapacité de discernement dans la relation thérapeutique.....	224
ca)	En situation d'urgence.....	224
cb)	La représentation légale.....	224
cc)	La représentation privée.....	225
cd)	L'étendue des pouvoirs.....	226
d)	Le droit cantonal.....	226
e)	La réglementation en préparation.....	227
ea)	L'apport de l'avant-projet de révision du code civil.....	227
eb)	La convention de biomédecine.....	227
2.	L'analyse génétique sur une personne incapable.....	228
a)	La réglementation actuelle.....	228
aa)	La représentation.....	228
ab)	La LAGH.....	229
i.	Le principe.....	229
ii.	L'exception.....	230
ac)	La solution française.....	231
b)	La réglementation à venir.....	232
ba)	La convention de biomédecine.....	232
bb)	Le projet de loi sur la santé genevois.....	233
c)	Conclusion.....	234
3.	Les droits du représentant sur les résultats de l'analyse génétique.....	235
a)	Le droit à l'information.....	235
b)	Le droit d'accès aux résultats.....	235
c)	Le maître du secret professionnel.....	237
ca)	La titularité du secret.....	237
cb)	Le droit de porter plainte.....	238
d)	Conclusion.....	238
4.	Le droit des proches sur les résultats de l'analyse génétique.....	239
a)	Le droit à l'information.....	239
b)	Le droit d'accès au dossier médical.....	239
c)	La titularité du secret professionnel.....	239
d)	Les motifs justifiant la divulgation aux proches.....	240
da)	Le consentement du représentant légal.....	240

db)	L'intérêt prépondérant du proche	241
i.	Le principe.....	241
ii.	Le cas du bénéfice indirect.....	242
dc)	La loi.....	242
5.	L'avant-projet de révision du code civil.....	243
a)	Les nouveaux instruments de représentation dans le domaine médical	243
aa)	Le mandat dans le domaine médical.....	243
ab)	Les directives anticipées.....	244
b)	Les types de représentants dans le domaine médical	244
ba)	Le mandataire pour cause d'incapacité	244
bb)	Le curateur de représentation.....	244
bc)	Le conjoint ou le partenaire.....	244
bd)	Les membres de la famille.....	245
c)	La nomination d'un représentant par l'autorité de protection de l'adulte	246
d)	Le droit à l'information et l'accès aux résultats	246
6.	Les conflits d'intérêts.....	246
a)	Entre le représentant et le représenté	246
b)	Entre le représentant et les proches	248
c)	La résolution des conflits d'intérêt	250
ca)	Selon la réglementation en vigueur.....	250
i.	La représentation légale.....	250
ii.	La représentation privée	250
cb)	Dans le cadre de l'avant-projet de révision du code civil	251
d)	Appréciation critique	252
D.	La personne décédée	253
1.	Le statut juridique de la personne décédée.....	253
2.	La validité du prélèvement sur une personne décédée.....	254
a)	Avec le consentement.....	254
b)	En l'absence de consentement	255
ba)	Le consentement présumé.....	255
bb)	Le droit des proches	255
bc)	L'existence d'un intérêt prépondérant.....	256
c)	La situation en droit québécois	257
d)	La situation en droit français.....	258
e)	La situation en droit international.....	259
ea)	La Résolution (78) 29 du Conseil de l'Europe.....	259
eb)	Le protocole additionnel à la convention sur la biomédecine.....	259
ec)	La position du groupe de travail sur la génétique humaine	260
3.	La réalisation de l'analyse génétique sur une personne décédée	260
a)	Avec le consentement.....	260
b)	En l'absence de consentement	261
ba)	La situation en droit français.....	261
bb)	La situation en droit international.....	262
c)	Conclusion.....	262
4.	Le droit des proches sur les résultats de l'analyse génétique	263
a)	Le droit à l'information	263
b)	L'accès au dossier médical.....	264
c)	Le secret professionnel	265
ca)	La durée de l'obligation de garder le secret	265
cb)	Les motifs justificatifs	265
cc)	La plainte.....	266
5.	Une protection de la personnalité posthume ?	267
a)	Les positions doctrinales	267

b)	Appréciation critique et solutions proposées.....	268
ba)	Le prélèvement à des fins d'analyse génétique.....	268
bb)	La communication des données.....	269
c)	Conclusion.....	270
E.	Le conseil génétique.....	271
1.	La définition et le déroulement du conseil génétique.....	272
a)	La définition.....	272
aa)	La déclaration de l'UNESCO.....	272
ab)	Les directives ASSM.....	272
ac)	La LAGH.....	273
ad)	La convention de biomédecine.....	273
b)	Le déroulement de la consultation de génétique.....	274
c)	Le contenu de l'information dispensée.....	274
2.	Les particularités du conseil génétique.....	275
a)	L'équipe pluridisciplinaire.....	275
aa)	En France.....	275
ab)	En Suisse.....	276
b)	La pluralité de patients.....	276
3.	Le partage des informations.....	277
a)	La pluralité de patients et l'accès au dossier.....	277
b)	L'équipe pluridisciplinaire et le secret médical.....	278
ba)	La personne testée face aux membres de l'équipe.....	278
i.	Le secret et le travail en équipe.....	278
ii.	La personne incapable de discernement.....	280
iii.	La notion française de secret partagé.....	280
bb)	Les membres de l'équipe face aux tiers.....	281
i.	Les professions soumises au secret.....	281
ii.	La titularité du secret professionnel.....	282
ii.	Le droit français.....	282
4.	Conclusion.....	283
F.	L'assurance sociale.....	284
1.	La délimitation et le champ d'étude.....	284
a)	Le fonctionnement de l'assurance.....	284
b)	L'assurance maladie.....	285
c)	Le champ d'étude.....	285
2.	L'utilisation de données génétiques dans le cadre de l'assurance sociale.....	286
a)	Le traitement de données dans le cadre de l'assurance sociale.....	286
aa)	L'adaptation à la loi sur la protection des données.....	286
ab)	Les types de traitements.....	286
ac)	Le système tarifaire TarMed.....	287
b)	La collecte de données auprès de l'assuré ou de ses proches.....	287
ba)	Le principe.....	287
bb)	Le mécanisme de transmission.....	288
bc)	L'atteinte au droit à l'autodétermination informationnelle.....	289
bd)	L'existence d'une base légale suffisante.....	290
i.	La qualité de la base légale.....	290
ii.	L'article 59 OAMal.....	290
be)	L'exigence de l'intérêt public.....	291
bf)	La proportionnalité.....	292
i.	L'aptitude.....	292
ii.	La nécessité.....	293
iii.	La proportionnalité au sens étroit.....	294
bg)	Les problèmes spécifiques liés à TarMed.....	294

bh)	Conclusion	295
c)	La communication de données à des tiers	296
ca)	Le principe	296
cb)	Le consentement de l'assuré	297
d)	Le flux interne de données	298
e)	L'accès au dossier	298
ea)	Les conditions de l'accès	298
eb)	L'exception thérapeutique	299
f)	Solutions proposées et réglementation à venir	299
fa)	La proposition de la commission d'experts	299
fb)	La proposition du Préposé fédéral à la protection des données	300
fc)	La LAGH	300
fd)	La convention de biomédecine	301
g)	Conclusion	301
G.	L'assurance privée	302
1.	Délimitations	302
a)	Les assurances complémentaires	302
b)	L'assurance vie	302
2.	L'utilisation de données génétiques	303
a)	L'évaluation du risque	303
aa)	La lutte contre l'antisélection	303
ab)	Les méthodes d'évaluation du risque	304
i.	Le questionnaire de santé	305
ii.	L'examen médical	306
iii.	Conclusion	307
b)	La collecte de données auprès de l'assuré	307
ba)	La portée de l'article 4 LCA	307
bb)	La protection de la personnalité et la réticence	308
bc)	Les faiblesses du système de protection de la personnalité	309
bd)	Les problèmes spécifiques liés à la collecte de données génétiques	309
i.	Les arguments des assureurs	309
ii.	La transmission de données génétiques à l'assureur	310
c)	La récolte de données auprès de tiers	311
ca)	La levée du secret	311
i.	La validité de la clause de consentement	311
ii.	Les autres motifs justificatifs	312
iii.	L'étendue des informations fournies par le tiers	313
iv.	Le problème spécifique posé par les données génétiques	314
cb)	Les directives ASSM	315
d)	Le concours de tiers à la conclusion du contrat	315
e)	La communication de données par l'assureur à des tiers	316
f)	Le flux interne de données	316
g)	La solution française	316
h)	La révision de la LCA	317
i)	La solution de la LAGH	318
ia)	L'utilisation de résultats de tests déjà effectués	318
ib)	L'exigence d'un test préalable	319
j)	La convention de biomédecine	319
3.	Les risques liés à l'utilisation de données génétiques	320
a)	Du point de vue des assureurs	320
b)	Les risques pour les assurés	321
ba)	Le risque de discrimination	321

bb) Le risque médical	322
4. Appréciation critique	322
a) L'interdiction de l'utilisation des données génétiques	322
b) L'encadrement de l'utilisation des données génétiques	323
H. L'employeur	324
1. La transmission de données par le travailleur ou le postulant	324
a) La situation internationale	324
b) L'article 328b CO	325
ba) Champ d'application	325
bb) Le rapport entre l'article 328b CO et la LPD	325
bc) L'aptitude et les informations nécessaires à l'exécution du contrat	326
bd) Les questions liées à l'état de santé du candidat	326
be) Avant l'embauche	327
c) Les obligations de l'employeur	327
d) Le cas particulier de la médecine du travail	328
da) Les tâches du médecin du travail	328
db) L'utilisation de données génétiques	328
i. Le dépistage génétique	328
ii. La surveillance génétique	329
de) Conclusion	329
2. La transmission de données par les tiers	329
a) La communication d'informations par le médecin	329
aa) Les conditions de transmission des données médicales	330
ab) L'étendue des données transmises	330
b) Le statut particulier du médecin d'entreprise	330
c) L'assurance privée liée à l'emploi	331
3. L'accès aux données par les collaborateurs	332
4. Les risques de dérive	332
a) Le risque lié aux tests génétiques	332
b) Le risque de stigmatisation	333
5. La LAGH et la convention de biomédecine	334
a) La solution proposée par la LAGH	334
b) La convention de biomédecine	335
6. Conclusion	335
XIII. Le droit de ne pas savoir	336
A. La situation juridique	337
1. Le droit contractuel	337
a) Le contrat de mandat	337
b) Le contrat d'entreprise	337
2. Le droit public cantonal	339
3. La réglementation à venir	339
4. La LAGH	339
5. Les normes éthiques et déontologiques	339
B. Les limites normatives du droit de ne pas savoir	340
1. Le droit contractuel	340
a) Le contrat de mandat	340
b) Le contrat d'entreprise	342
c) Conclusion	342
2. Les règles pénales	342
3. La convention de biomédecine	343
4. La LAGH	343
C. Le problème de la non communication sélective	343

1. La problématique.....	343
2. Les difficultés liées à une communication partielle.....	344
D. Le droit de ne pas savoir face aux tiers.....	344
1. Le cas particulier du DPN.....	344
a) Le droit de ne pas savoir du père.....	344
b) Le droit de ne pas savoir des parents.....	345
c) Le droit de ne pas savoir de la mère.....	346
d) Conclusion.....	347
2. Le tiers apparenté.....	348
a) L'exercice du droit de ne pas savoir.....	348
b) Le problème du représentant apparenté.....	349
3. Les tiers institutionnels.....	349
4. Conclusion.....	349
Quatrième partie: Synthèse.....	351
XIV. Les conséquences du pouvoir identifiant des données génétiques	352
A. La restriction à l'analyse de l'ADN non codant.....	352
B. La découverte d'informations non médicales identifiantes.....	353
XV. Les conséquences de l'aspect prédictif des données génétiques	353
A. L'importance du conseil génétique.....	353
B. Le risque de discrimination et d'eugénisme.....	354
1. Le choix en matière de reproduction.....	355
a) Le planning familial.....	355
b) Le diagnostic prénatal.....	355
c) Le choix concernant la grossesse.....	356
2. Le droit de ne pas savoir de l'individu.....	356
3. L'assurance sociale.....	357
4. L'assurance privée.....	357
5. L'emploi.....	358
XVI. Les conséquences de la pérennité de l'ADN	359
A. Le sort de l'échantillon servant de base au profil d'ADN.....	359
B. Le problème de l'analyse sur la personne décédée.....	360
XVII. Les conséquences du caractère transgénérationnel des données génétiques.....	360
A. La redéfinition des notions juridiques classiques.....	361
1. La notion de personne concernée.....	361
a) Délimitation.....	361
b) L'accès au dossier.....	361
2. La notion de maître du secret.....	362
B. Le problème de l'incapacité de discernement.....	363
1. Le conflit entre représentant et représenté.....	363
2. Le conflit entre le représentant et les proches.....	364
C. L'analyse génétique sur une personne décédée.....	364
D. La transmission de données et l'assurance privée.....	365

1. Le problème de la réticence	365
2. La validité de la clause de consentement	365
E. Les limites du droit de ne pas savoir	366
Conclusion.....	369
<i>Glossaire.....</i>	<i>371</i>